

L'agriculture dans le Pôle Métropolitain

Commentaire



En préambule du Conseil métropolitain du 28 novembre 2013, les conseillers ont bénéficié d'une présentation du diagnostic réalisé par les Agences d'urbanismes de Lyon et de Saint-Etienne sur l'agriculture périurbaine dans l'aire métropolitaine, identifiée comme un sujet fédérateur de la coopération métropolitaine. Le Pôle s'est saisi de ces éléments pour diriger son travail sur la construction d'actions partagées et sur la mise en place d'un partenariat avec les acteurs économiques et leurs représentants (dont les Chambres d'agriculture).

Présentation en Conseil métropolitain du 28 novembre 2013


Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne

GRAND LYON / SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Pôle métropolitain

VIENNAGGLO / CAPI PORTE DE L'ISÈRE



Voici les principaux résultats du diagnostic réalisé par les Agences d'urbanisme en 2013. Ce diagnostic conduit à énoncer les grands enjeux des espaces agricoles et de l'agriculture dans les territoires du Pôle Métropolitain. Auparavant, il est nécessaire de rappeler brièvement le poids qu'a représenté l'agriculture dans la construction des territoires urbains et périurbains.

Jusqu'à l'avènement de la société industrielle et urbaine, l'agriculture représentait en effet la base de l'économie. La possession de la terre constituait la première source de richesse et les activités rurales occupaient directement ou indirectement la majeure partie de la population. L'histoire agraire et foncière a eu un impact déterminant en Europe dans le processus d'urbanisation, particulièrement en France.

Aujourd'hui encore, l'on ne peut aborder cette activité comme l'on parlerait d'autres secteurs économiques.

Il est ici questions de racines, de terre, de besoin vital (celui de se nourrir), de propriété du sol.

Parler d'agriculture, c'est aussi parler de paysages, d'espaces de ressourcement pour les populations urbaines, de cadre de vie de qualité et reconnu comme tel par les habitants des communes périurbaines et rurales aujourd'hui.

Et c'est une dimension à prendre en compte pour construire un projet de territoire métropolitain.

C'est cette approche multiple de l'agriculture que nous vous livrons donc, évoquant à la fois la géographie des territoires agricoles métropolitains et leur artificialisation, les évolutions récentes de cette activité économique (à travers les indicateurs issus essentiellement du Recensement agricole) et les regards que portent les élus de la profession agricole sur ce territoire.



Portrait de l'agriculture du Pôle Métropolitain en deux volets :

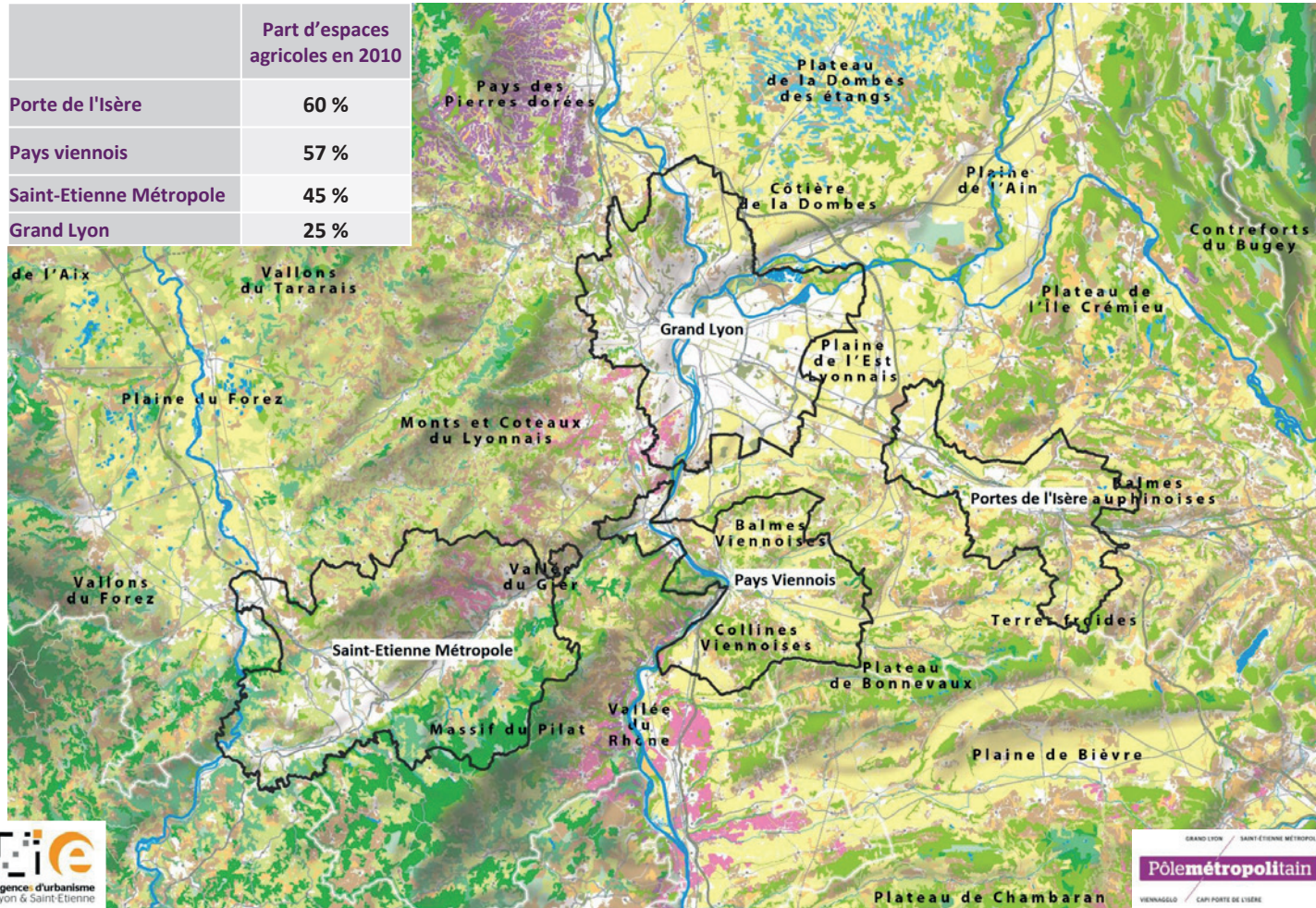
► Indicateurs-clefs pour suivre l'évolution des dynamiques agricoles :

- 1- Occupation et artificialisation du sol
- 2- Valorisation de l'espace agricole
- 3- Démographie agricole
- 4- Emploi agricole
- 5- Productions principales des exploitations
- 6- Diversification au sein des exploitations
- 7- Commercialisation en circuits courts et filières de proximité
- 8- Industries Agro-Alimentaires

► Rencontres avec les Présidents des Chambres d'agriculture du Rhône, de l'Isère, de la Loire et de la Région Rhône-Alpes

L'agriculture dans le Pôle Métropolitain : une activité qui occupe 42% du territoire (68 600 hectares)

	Part d'espaces agricoles en 2010
Porte de l'Isère	60 %
Pays viennois	57 %
Saint-Etienne Métropole	45 %
Grand Lyon	25 %



“

En 2010, les espaces agricoles occupaient 68 600 hectares dans le Pôle Métropolitain, soit 42% du territoire.

L'importance de ces espaces dans chacune des agglomérations est variable, dépendant aussi bien de la géographie que du découpage des 4 intercommunalités.

Ici, une carte de l'occupation du sol dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Il s'agit d'une interprétation de l'image satellitaire qui permet d'embrasser la diversité et la richesse des pratiques culturelles et les grands paysages métropolitains. La géographie est visible à travers cette mosaïque des terroirs agricoles.

Le Pôle Métropolitain est en effet un territoire de contact entre plaine et montagne, entre Massif Central et système alpin, entre systèmes fluviaux.

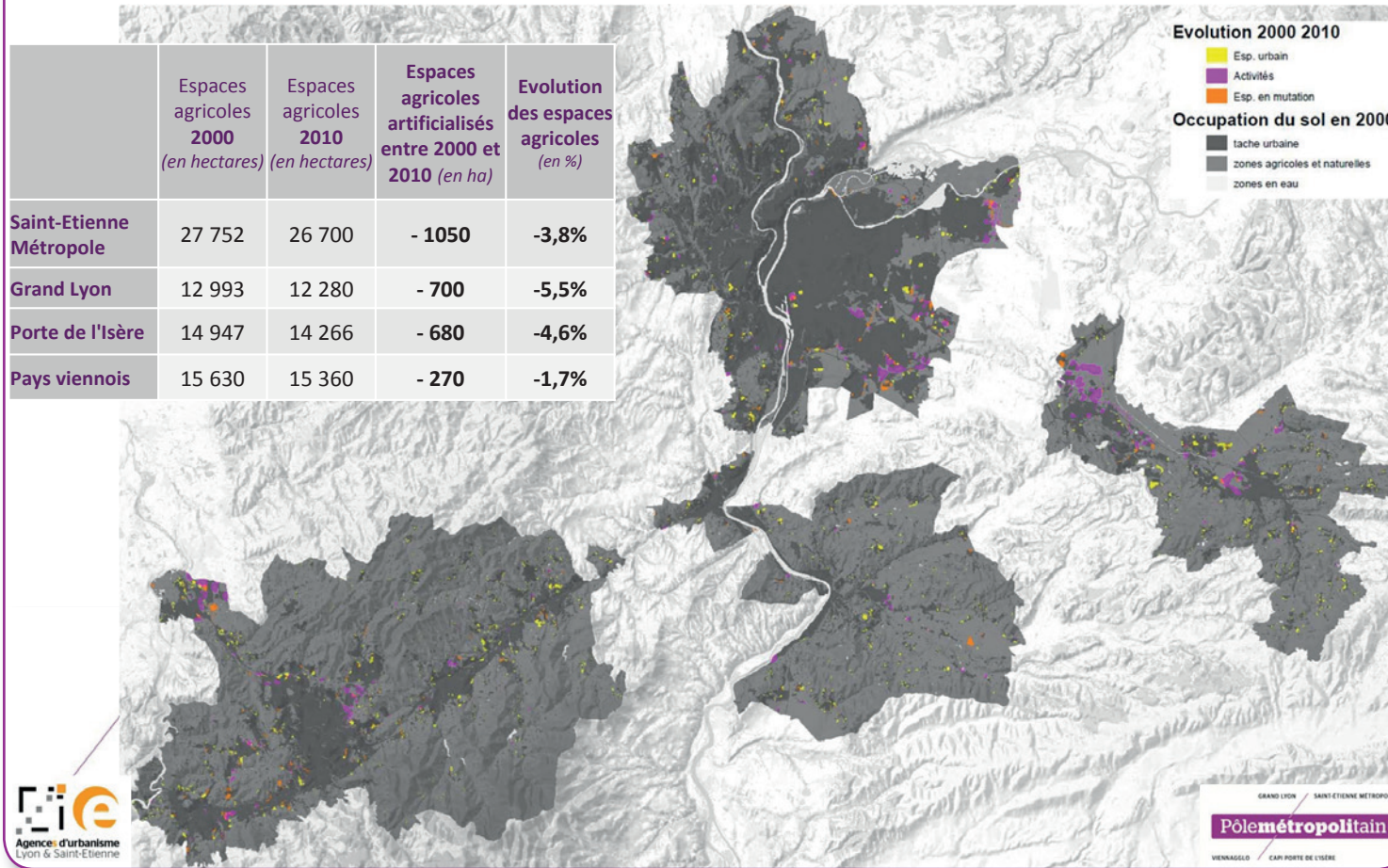
Sur la carte, on peut souligner notamment :

- en jaune, les espaces de grandes cultures de l'est lyonnais, des vallées de la Bourbre et de la Gère, la plaine du Catelan,
- en vert clair, les prairies du Pilat, du Forez et des Monts du Lyonnais,
- en rose, les vergers de la vallée du Rhône, du Pilat, du Jarez et des plateaux du sud ouest lyonnais,
- en violet, les vignobles des côtes du Rhône, et du Beaujolais plus au nord,
- en brun, les systèmes bocagers des balmes viennoises, des Terres froides et des coteaux du Gier.

”

2700 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés entre 2000 et 2010

- 63 % au profit de l'habitat, 37 % pour le développement économique et les infrastructures de transport
- Un ralentissement de l'artificialisation entre 2005 et 2010 (par rapport à la période 2000-2010)
- Des spécificités territoriales corrélées aux dynamiques démographiques et économiques



“

Mais les surfaces dédiées à l'agriculture régressent au gré notamment de l'artificialisation des sols.

Cette artificialisation résulte de l'urbanisation au sens large (habitat, infrastructures de transports, locaux d'entreprises, chantiers et carrières) et revêt donc un caractère bien souvent irréversible.

La comparaison des deux images Spot de 2000 et de 2010 permet de qualifier les espaces qui ont été artificialisés dans le territoire du Pôle Métropolitain.

Ainsi, en 10 ans, 2700 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés.

D'une façon générale, l'artificialisation des sols se réalise très majoritairement au détriment des espaces agricoles (+ de 90%) et de façon minoritaire sur les espaces naturels.

Sur le même pas de temps, plus de 10 000 ha ont été artificialisés dans l'ensemble du territoire de l'inter-Scot.

63% de ces espaces ont été artificialisés au profit de l'habitat (en jaune sur la carte, par définition plus diffus), 37% pour le développement économique et les infrastructures de transport (en rose).

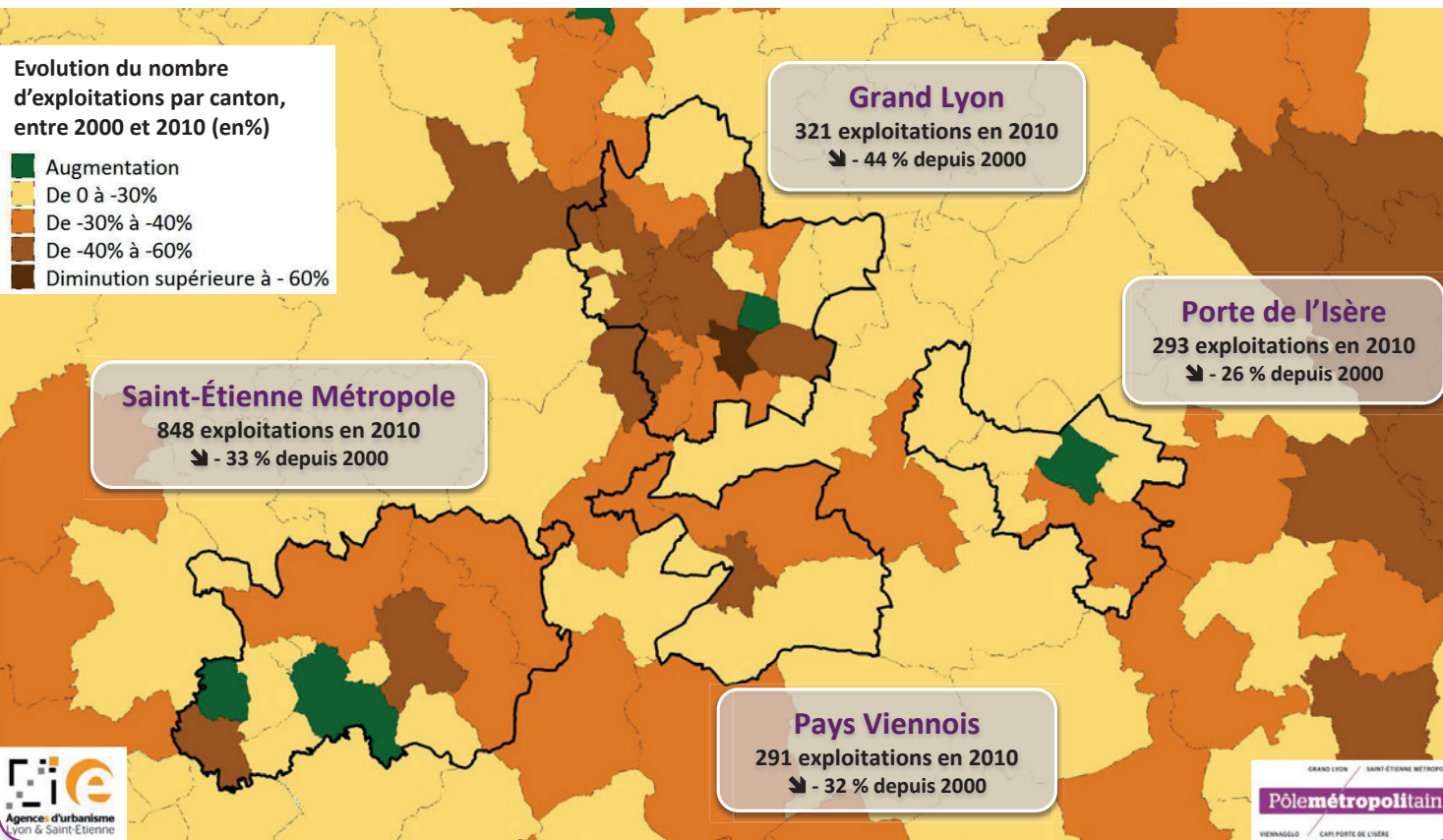
Là encore, il existe des écarts importants entre les territoires du Pôle Métropolitain, qui sont à corrélérer à leur dynamiques socio-économiques propres, à la population accueillie sur ce laps de temps et au nombre de nouveaux emplois. On observe ainsi une distinction de plus en plus affirmée entre la vocation « productive » de certains secteurs (Est Lyonnais, plaine d'Heyrieux, Andrézieux-Bouthéon) et la vocation résidentielle d'autres secteurs : Pays Viennois, coteaux du Giers entre Givors et Saint-Chamond, ouest Lyonnais, collines du nord Isère.

Au-delà du constat de la diminution importante des surfaces agricoles, l'artificialisation des sols témoigne des pressions qui pèsent sur l'agriculture, tant du point de vue financier (installation, logement) que dans la vision à long terme de cette activité pourtant nécessaire à une stratégie de développement.

”

1751 exploitations agricoles en 2010 (-35% depuis 10 ans) : une activité fragilisée mais présente dans toutes les communes du Pôle Métropolitain

- 925 exploitations ont disparu en 10 ans (2676 exploitations en 2000)
- Un phénomène à relativiser du fait de l'agrandissement et du regroupement de certaines exploitations (SAU moyenne par exploitation : **20 hectares en 2000, 31 hectares en 2010**)



“

Intéressons nous maintenant aux exploitations agricoles, aux entreprises donc.

Elles sont 1751 en 2010 (chiffre du recensement agricole) dans l'ensemble du Pôle Métropolitain.

Depuis 2000, 925 exploitations ont disparu. C'est un chiffre évidemment alarmant, pour les exploitations qui ont dû cesser leur activités ou pour celles qui n'ont pas été reprises après des départ en retraites. Ce chiffre est d'autant plus alarmant si l'on s'essaie à un prolongement des tendances actuelles.

En parallèle de cette chute du nombre d'exploitations on observe des agrandissements ou des regroupements d'exploitations (expliquant que la taille moyenne des exploitations soit passée de 20 ha en 2000 à 31 ha en 2010). Il est à souligner également une plus grande professionnalisation des exploitations ainsi qu'une augmentation des formes sociétaires.

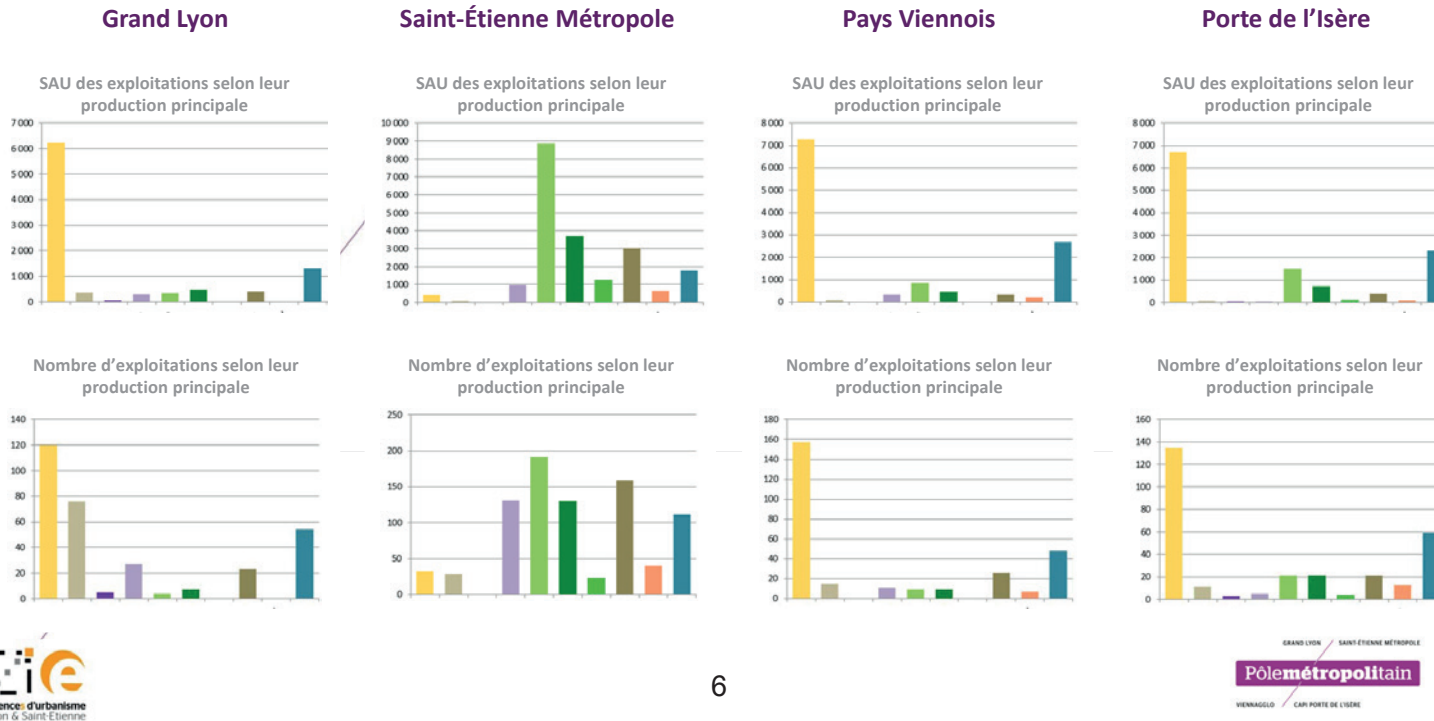
Les territoires les plus touchés par cette baisse sont ceux dans lesquels le nombre d'exploitations était déjà réduit (Grand Lyon) et les communes tournées vers l'élevage (Loire et Isère notamment).

A l'inverse, les territoires de grandes cultures résistent davantage, en lien avec la bonne santé de ces types de production.

”

Importance - en surfaces - des grandes cultures et de l'élevage. Une diversité des productions à l'échelle métropolitaine

- Prédominance spatiale des grandes cultures et de l'élevage
- Les communes de Saint-Etienne Métropole sont largement tournées vers l'élevage
- Importance du maraîchage et de l'horticulture, en nombre d'exploitations, dans le Grand Lyon
- Porte de l'Isère et Pays Viennois : des territoire agricoles assez semblables



“

L'élevage et les grandes cultures sont les deux grands types de production qui prédominent en surface dans le Pôle Métropolitain.

Nous en avons déjà eu un aperçu avec la cartographie de l'occupation du sol.

Le recensement agricole de 2010 confirme cette tendance, permet de le préciser et de le nuancer à la fois.

En effet, au total ce sont plus de 51 000 ha qui sont cultivés par des exploitations dont la production dominante est l'élevage (31 400 ha) ou les grandes cultures (20 600 ha).

Il s'agit, sur la première ligne d'histogrammes, des valeurs représentés en jaune pour les céréales et les différentes nuances de vert pour l'élevage.

Le territoire de Saint-Etienne métropole se distingue très nettement, représentant plus de 60% des surfaces dédiées à l'élevage.

Toutefois, si l'on considère les types de production selon le nombre d'exploitations (et non plus en surfaces cultivées), // c'est la partie basse du diagramme // quelques nuances apparaissent, notamment dans le Grand Lyon où les exploitations en maraîchage, horticulture et arboriculture prennent de l'importance ; elles sont plus de 100 en 2010, pour 120 exploitations dont l'orientation dominante est la grande culture.

Cet indicateur permet de considérer une exploitation agricole dans toute ses dimensions : les surfaces cultivées et le modèle économique dans lequel elle s'inscrit.

”

Agriculture biologique et « signes » de qualités : un développement encore modeste



→ En 2010, **54 exploitations** sont engagées en Agriculture Biologique

ou en cours de conversion (soit 3,1 % du total) / une vingtaine d'exploitations en 2000 :

- Grand Lyon : 1,9 %
- Portes de l'Isère : 2 %
- Saint-Etienne Métropole : 3,7 %
- Pays viennois : 3,9 %

→ 237 exploitations en 2010 ont au moins une **production reconnue par un signe de qualité** (13,5 % du total) :

- Grand Lyon : 10,9 %
- Porte de l'Isère : 12,6 %
- Saint-Etienne Métropole : 16,2 %
- Pays viennois : 9,7 %

→ 50 exploitations ont au moins une production reconnue par une **Appellation d'Origine Contrôlée, Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée ou un Label**

“

Parmi ces modèles économiques, il en est deux sur lesquels nous souhaitons plus particulièrement attirer votre attention : l'agriculture biologique et les signes de qualité.

En 2010, 54 exploitations du Pôle Métropolitain sont engagées en agriculture biologique. C'est un chiffre encore faible.

Par ailleurs, 237 exploitations ont au moins une production reconnue par un signe de qualité. Sont comprises sous cette terminologie les appellations du type AOC, AOP, IGP mais également les certifications diverses, notamment les chartes d'engagement qualité des grandes enseignes de la distribution.

En matière d'agriculture biologique et de signes de qualité, les marges de progression sont donc importantes au sein du Pôle Métropolitain.

”

Diversification au sein des exploitations

→ En 2010, **293** exploitations ont une activité de diversification, soit 17 % du total des exploitations du pôle métropolitain :

- Grand Lyon : 21 %
- Saint-Etienne Métropole : 17 %
- Pays viennois : 20 %
- Porte de l'Isère : 9 %

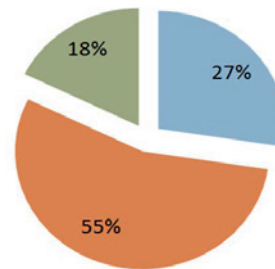
→ Une faible part d'activités d'hébergement et de restauration : un potentiel ?

→ Importance du **travail à façon** dans les territoires du Grand Lyon et de la Porte de l'Isère

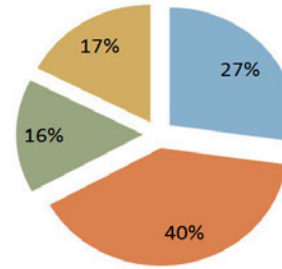
→ Importance de la **transformation laitière** dans les territoires de Saint-Etienne Métropole et du Pays Viennois



Activités de diversification des exploitations du **Pôle Métropolitain**



Activités de diversification des exploitations de **Rhône-Alpes**



- Lait
- Autres produits
- Travail à Façon
- Hebergements restauration

GRAND LYON SAINT-ETIENNE METROPOLE
Pôle métropolitain
VIENNAGGLO CAPI PORTE DE L'ISERE

“

Un autre indicateur de ce diagnostic portait sur la diversification au sein des exploitations, c'est-à-dire les activités para-agricoles développées par les exploitants pour compléter leurs revenus. Il peut s'agir d'hébergement, restauration, visites pédagogiques, transformation des produits de la ferme, artisanat, travail à façon, production d'énergie renouvelable.

En 2010, sur les 1 751 exploitations du Pôle Métropolitain, près de 300 avaient une activité de diversification.

Si l'on regarde de près les différents types de diversification au sein du Pôle Métropolitain, on note que les activités d'hébergement et de restauration restent faibles, alors même que le potentiel touristique du territoire est sans doute sous-exploité.

”

Les circuits courts, marqueur de l'agriculture périurbaine ?



→ En 2010*, **560 exploitations** réalisent de la commercialisation en circuit de proximité, soit **32 % du total des exploitations**

- Grand Lyon : 40 %
- Saint-Etienne Métropole : 38 %
- Pays viennois : 25 %
- Porte de l'Isère : 12 %

→ **271 exploitations réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires par les circuits courts** (soit 15 % du total des exploitations)

- Grand Lyon : 23 %
- Saint-Etienne Métropole : 17 %
- Pays viennois : 11 %
- Porte de l'Isère : 7 %

→ **Lyon et Saint-Etienne, des bassins de consommation générateurs de diversification des modes de commercialisation des productions**

* Absence de données en 2000

“

Les activités de transformation sont souvent associées au circuit court.

Pour mémoire, le circuit court est un type de commercialisation qui limite à un le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

En 2010, 560 exploitations réalisent de la commercialisation en circuit court, soit 1/3 des exploitations du Pôle Métropolitain.

Ces exploitations sont, en proportion, plus nombreuses dans le Grand Lyon et à Saint-Etienne métropole.

On peut y voir ici un des marqueurs de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains.

”

“

Pour revenir de façon très synthétique sur les grandes tendances et les phénomènes observés à travers ce diagnostic, voici les principaux constats qui seraient à retenir, autrement dit les signaux faibles et les signaux forts de l'agriculture dans les territoires du Pôle Métropolitain.

”

Des indicateurs à la baisse mais de forts potentiels à valoriser

Principaux Indicateurs	2000	2010	Evolution
Espaces agricoles (Spot Thema)	71 300 hectares	68 600 hectares	- 2 700 ha (-3,8%)
Surface agricole utile (Recensement agricole)	58 844 hectares	54 310 hectares	- 4 500 ha (-8%)
Nombre d'exploitations	2 676	1 751	- 925 (-35%)
SAU moyenne par exploitation	20 hectares	31 hectares	+ 11 ha (+55%)
Unité de travail annuel*	3 314	2 431	- 883 (-27%)

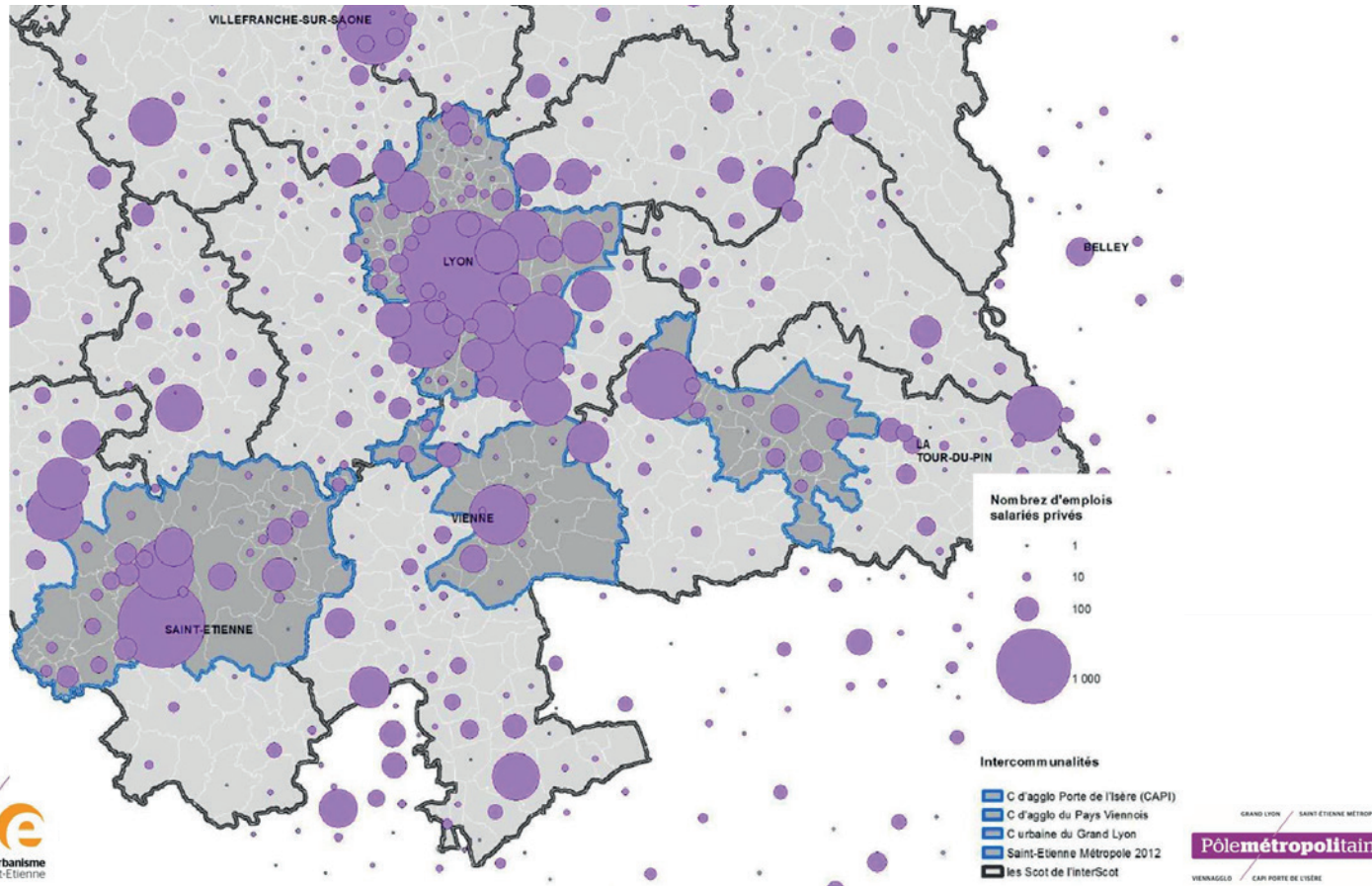
*UTA (Unité de travail annuel) : Mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

- Artificialisation importante des terres agricoles : 2 700 hectares en 10 ans
- Un secteur économique fragilisé : forte diminutions de la surface agricole utile (-8%) et du nombre d'exploitations (-925). Vieillesse des chefs d'exploitations.
- Diminution du potentiel de production agricole entre 2000 et 2010, tous types de cultures confondus.
- Une activité économique qui malgré tout se maintient dans le territoire du pôle métropolitain, qui occupe et façonne une grande partie de l'espace
- Une grande diversité de productions
- Ampleur des bassins de consommation

L'agroalimentaire, une filière pourvoyeuse d'emplois

A l'échelle métropolitaine :

- ➔ **1 385 établissements** (dont 1 050 dans l'industrie agro-alimentaire), soit 24% des établissements rhônalpins.
- ➔ **16 245 emplois** (dont 9 260 dans l'IAA), soit 25% des emplois rhônalpins.



“

En parallèle des indicateurs portant sur les espaces et l'activité agricoles, le Pôle Métropolitain a demandé aux Agences d'urbanisme de réaliser une étude sur la filière agro-alimentaire au sein du Pôle Métropolitain. Nous ne rentrerons pas dans l'analyse détaillée de cette filière qui concerne évidemment l'activité agricole (en terme de débouchés notamment) mais qui répond à des logiques économiques et territoriales tout à fait différentes.

Simplement citer les 1 400 établissements et 16 000 emplois de la filière agroalimentaire dans le Pôle. Si cette filière n'est pas caractéristique du territoire, elle est potentiellement une filière d'excellence à soutenir. Et peut-être à connecter davantage aux exploitations agricoles du territoire.

”

Restitution des échanges avec les Présidents de Chambres d'Agriculture : Les dispositifs existants pour conforter et développer l'agriculture

- ▶ **Mesures de protection du foncier agricole en place :**
 - Schémas de Cohérence Territoriale et Plan Locaux d'Urbanisme
 - Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PENAP/PAEN) dans l'agglomération lyonnaise et dans la Loire
 - Groupement d'intérêt public Isère
 - Zone d'Agriculture Protégée...

- ▶ **Programmes d'actions des collectivités locales : Projets Stratégiques Agricoles et développement Rural (avec la Région), chartes, Programmation pluri annuelle des EPCI**

- ▶ **Le maintien de l'agriculture urbaine et périurbaine : des actions « cousues-main »**

- ▶ **Présence de filières structurées, qui permettent de fiabiliser les exploitations agricoles**

- ▶ **Des segments de marchés à haute valeur ajoutée/les productions de niches (exemple : production de maïs semence)**

“

Notre diagnostic sur l'agriculture métropolitaine a été complété par une série d'interviews auprès de la profession agricole.

L'équipe d'étude a donc rencontré individuellement, il y a quelques semaines, les Présidents des Chambres d'agriculture de la Loire, du Rhône, de l'Isère et de la Région Rhône Alpes.

Nous avons questionné les Présidents sur leur vision du territoire du Pôle Métropolitain et de son activité agricole.

Ressortent de ces échanges quelques points saillants et positions communes.

Les Présidents ont souligné la présence de nombreux outils ou mesures qui permettent de maintenir cette activité dans leurs territoires. Au premier rang desquels ont été identifiés les documents d'urbanisme. Des outils plus spécifiques à la protection du foncier agricole ont également été plébiscités.

En accompagnement de cette protection foncière, les soutiens financiers des collectivités locales sont salués.

A la question de l'agriculture périurbaine et de son éventuelle spécificité, le Président de la Chambre d'agriculture du Rhône, particulièrement concerné par les problématiques d'installation, de coût du foncier, de multifonctionnalité des espaces, a évoqué le fait que le maintien de l'agriculture dans des territoires plus contraints requiert des actions « cousues-mains ». Une intervention au cas par cas, certes plus coûteuse mais nécessaire à la pérennité de cette activité aux portes des villes.

Les Présidents des Chambres ont unanimement rappelé la présence, dans les territoire du Pôle Métropolitain, de filières structurées (céréales notamment) qui permettent de fiabiliser les exploitations agricoles.

Enfin, les Chambres d'agriculture développent également des stratégies de niches, en positionnant les territoire sur des segments de marchés qui, bien que minoritaires, permettent de structurer des filières et de garantir des débouchés (c'est le cas du maïs semence dans l'Est Lyonnais et le Nord Isère).

”

Restitution des échanges avec les Présidents de Chambres d'Agriculture L'agriculture de demain

► Poursuivre un double cap :

- Soutien des circuits de proximité : des modes de productions et de commercialisation propices aux agglomérations urbaines (maraichage/bassins de consommation)
- Soutien des filières longues : des systèmes économiques indispensables au maintien des grandes entités agricoles du pôle métropolitain et des territoires voisins

► L'échelle métropolitaine, un cadre d'intervention pertinent pour :

- Limiter la consommation foncière en assurant la cohérence des grands projets de développement économiques et d'infrastructures
- Coordonner les stratégies et doter le territoire d'équipements de transformation collectifs et d'outils de logistique de proximité
- Mettre en place une stratégie alimentaire territoriale

“

Pour terminer, voici les remarques ou propositions que les Présidents de Chambres ont formulé quant à la préservation de l'agriculture dans le Pôle Métropolitain.

Au regard du contexte territorial et économique apparaît la nécessité de tenir un double cap : celui du soutien aux circuits de proximité, en lien avec les bassins de consommation que représentent les agglomérations urbaines, sans pour autant éclipser les filières longues qui sont indispensables au maintien des grandes entités agricoles du territoire. Par ailleurs, l'échelle du Pôle Métropolitain apparaît pertinente pour trouver des réponses aux trois points suivants :

- assurer la cohérence des grands projets de développement économique pour limiter la consommation foncière et coordonner les outils de planification et d'encadrement du droit des sols,
- doter le territoire d'équipements de transformation collectifs et d'outils de logistique de proximité,
- mettre en place une stratégie alimentaire territoriale, par des actions diverses (relation avec les industries agroalimentaires ; éducation à l'alimentation de qualité ; gaspillage alimentaire ; renforcement du dialogue ville-campagne et éducation aux pratiques agricoles).

”

Une réalisation
pour le compte et en collaboration
avec le Pôle Métropolitain

une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Equipe d'étude :

Laurence Berne l.berne@urbalyon.org / chef de projet

Christophe Riocreux criocreux@epures.com

Thomas Ribier t.riber@urbalyon.org

Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**



Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

18 rue du Lac - BP 3129
69402 Lyon Cedex 03

Téléphone 04 78 63 43 70
Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la Télématique - BP 40801
42952 Saint-Etienne Cedex 1

Téléphone 04 77 92 84 00
Télécopie 04 77 92 84 09

www.epures.com

GRAND LYON / SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Pôle métropolitain

VIENNAGGLO / CAPI PORTE DE L'ISÈRE

Maison du Fleuve Rhône
1 place de la liberté - CS 80507
69701 GIVORS Cedex
Téléphone 04 37 20 17 51 - Télécopie 04 37 22 61 47

www.polemetropolitain.fr

Référents Pôle Métropolitain :

Thomas Prieur tprieur@viennagglo.fr
Chef de projet

Agnès Goux a.goux@polemetropolitain.fr

Camille Citerne c.citerne@polemetropolitain.fr

Directeur de la publication : **Philippe Prud'homme**